

Note de Cadrage : Arbitrage Bénévole au CS Betton

lundi 3 décembre 2018 17:16

Pourquoi dois-je arbitrer ?

Comme de nombreuses associations, nous sommes confrontés à une raréfaction de l'engagement bénévole. Nous manquons donc d'arbitres volontaires pour accompagner nos équipes tous les week-ends car toutes n'ont pas la chance d'avoir des arbitres officiels. Sachant que sans arbitre, nous ne pouvons pas jouer, il faut donc une solution.

C'est pourquoi, nous demandons à chaque joueur (des U18 aux Vétérans) de donner de son temps dans l'année, à une autre catégorie, pour que chacun puisse jouer au football dans les meilleures conditions possibles. Un licencié n'a pas seulement des droits, il a aussi des devoirs et le bénévolat en fait partie.

Qui désigne les arbitres ?

Pour cette saison 2019-2020, c'est Mathis AUDRAIN, en service civique au club, qui a été chargé de cette mission par le bureau.

Comment sont désignés les arbitres ?

Mathis désigne les arbitres de manière aléatoire.

Voici la répartition par catégories :

Les U14, U15, U16, U18 et Vétérans Foot à 11 sont arbitrés par les Séniors.

Les U15 Féminines sont arbitrées par les Séniors Féminines.

Les Séniors Féminines (dimanche) et les Vétérans Foot à 7 (vendredi soir) sont arbitrées par les U18 (et seulement les U18, pas les U17).

Les Séniors B, C et D sont arbitrés par les Vétérans.

NB : Les U14, U15, U16 et U17 seront contactés par Paul LE TUTOUR ou MAXENCE LEVEIL pour des temps d'arbitrage sur les catégories U11 ou des accompagnements aux entrainements des U6-U9.

Quand le calendrier d'arbitrage est-il disponible ?

Mathis va faire un premier planning ce mois-ci jusqu'à la fin de la saison pour les équipes dont on a le calendrier complet (jusqu'à décembre sinon)

Attention, à consulter régulièrement le calendrier qui est susceptible d'être modifié indépendamment de notre volonté (matchs remis ou matchs de coupe en particulier)

Qui gère les convocations des arbitres ?

Mathis AUDRAIN gère principalement les convocations. Il sera épaulé par Paul LE TUTOUR et Nicolas LE TURLUER dans cette tâche

Que dois-je faire en cas d'absence ?

Dès que le planning est sorti et que vous savez que vous êtes absents, demandez, le plus rapidement possible, à un de vos coéquipiers d'échanger votre tour avec vous.

Prévenez en parallèle Mathis pour la mise à jour du planning (arbitrage@csbfootball.fr)

Que faire si je suis blessé ?

Idem qu'en cas d'absence, à faire le plus rapidement possible svp !

Que se passe-t-il si je ne viens pas ?

Tout d'abord vous pénalisez l'équipe concernée. Ensuite, vous vous pénalisez. En effet, le bureau a convenu qu'en cas de manquement à ses obligations, le joueur ne sera pas autorisé à jouer avec son équipe tant qu'il n'aura pas réalisé son tour d'arbitrage.